



## Projet Création Jardin

Lieu : ancien cimetière de Cély en Bière

Porteurs du projet : Mairie de Cély en Bière et association en cours de création

Date de démarrage du projet : automne 2016

### Description du lieu :

L'ancien cimetière est situé à côté de l'église St Etienne de Cély. Autrefois entouré du rebais, l'ancien cimetière est un lieu de mémoire, après avoir été un lieu sacré. Il fût un lieu de recueillement et de silence, un lieu préservé de l'urbanisation dans notre village, un lieu de conservation et de souvenir. Il abrite encore quelques monuments funéraires, dont Alexis Monteil et autres tombes en mauvais état. Il est inutilisé depuis 1887.

C'est aussi un lieu remarquable comme il en existe peu dans notre village. Il est bâti sur une site gallo romain comme en atteste les fouilles réalisées en 1857 par M. JJ CHAMPOLLION. Poche de verdure placée au cœur de celui-ci et non construite à ce jour. Il offre une perspective unique sur l'église et les demeures historiques autour, dont certaines ont été construites sous l'ancien régime au 18ième siècle. Depuis cette époque les champs situés à l'arrière de l'église sont devenus des jardins, masquant cette perspective imprenable et inconnue de la plus part des Célysiens. Nous pouvons dire que l'ancien cimetière a dormi jusqu'à nous, à l'abri des regards. Ce lieu constitue un ensemble avec l'église attenante qu'il met avantageusement en valeur. Aujourd'hui il est devenu un jardin, nettoyé il y a 4 ans et entretenu depuis.

La préservation de cet ensemble est indispensable. En tant qu'élus nous devons réfléchir à l'avenir de ce jardin que nous ont transmis les anciens. Les points de vigilance portent aussi bien sur son utilisation et dégradations dont il pourrait faire l'objet, que sur les points de vue qu'il offre encore (église, jardins, habitations) et qu'il faut préserver, ne serait-ce simplement que pour préserver l'attrait touristique et culturel de notre village.



### Projet :

Le projet est basé sur 2 destinations parallèles pour ce même lieu.

Tout d'abord, l'agenda 21 avait identifié une action visant à préserver une espèce végétale en cours de disparition et typique de notre village: le cerisier. La plantation de 5 à 10 cerisiers est envisageable. Pour aller plus loin dans cette démarche, nous proposons d'effectuer un recensement de toutes les espèces autochtones qu'abrite notre territoire. L'étape suivante consiste à créer un conservatoire des plantes de notre commune et de l'implanter dans l'ancien cimetière qui deviendra donc réellement un jardin. L'aide d'un botaniste averti ainsi que le soutien du Parc du Gâtinais français sera précieuse. Il faudra ensuite dessiner les plans de ce jardin puis passer à sa plantation. Ce lieu passerait donc d'une destination de conservation des corps à celui de conservation des plantes.

Outre l'action de conservation des plantes qui constitue le point majeur de ce projet, l'intérêt est bien entendu l'ouverture au public. Celle-ci pourrait être réalisée lors de manifestations, sur quelques jours (samedi par exemple) au printemps et en été. Le jardin serait fermé la nuit. Cette ouverture ne peut s'envisager sans règles précises de manière à éviter toute dégradation et nuisances, toujours en présence d'un membre de l'association. Il faut aussi tenir compte de la situation enclavée de ce jardin qui pourrait devenir un lieu de rassemblements non souhaités. Cette ouverture devrait également se faire dans les meilleures conditions de sécurité, notamment des jeunes publics (mur de soutènement en mauvais état).

En complément de la création de ce jardin, nous proposons d'y accueillir une activité pédagogique en rapport avec la nature du lieu transformé en jardin. Nous pourrions y implanter 2 ou 3 ruches et développer une relation privilégiée avec l'école et les Célysiens. Outre l'entretien de ces ruches et la découverte du monde des abeilles, la production de miel et de cire peut être un attrait pour notre village (l'appellation "miel de Cély" n'existe pas encore). De plus la vente du miel et autres produits peut faire partie des ressources financières pour l'entretien du jardin. Le jardin une fois aménagé, pourrait accueillir des manifestations:

- Animations autour du jardinage
- Troc de plantes
- Récolte des cerises fin juin,
- Expositions d'artistes d'extérieur

La création d'un tel lieu nécessite un suivi important en terme de temps, quelques finances et une responsabilité dans l'accomplissement de ce projet. Pour le mener à bien, nous envisageons la création d'une association spécifique dont le but serait d'assurer la réalisation, l'entretien et la planification des activités du jardin. Cette association passerait donc une convention avec la mairie, propriétaire du lieu. Les membres de cette association seraient bien entendus bénévoles.